



## Des résultats scientifiques encourageants : oui mais pas suffisants pour garantir la durabilité des mesures !

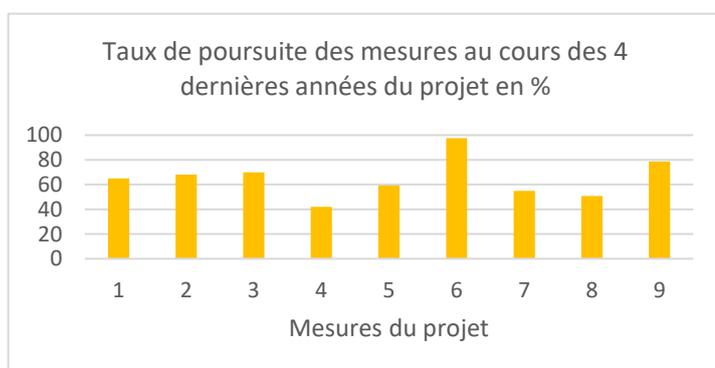
Le titre parle de lui-même : pour que les mesures du projet soient durables elles doivent permettre d'améliorer la biodiversité et être applicables par les agriculteurs. C'est justement ce dernier volet qui est détaillé dans ce document.

Plusieurs critères caractérisent l'applicabilité et la faisabilité des mesures par les agriculteurs : le taux de poursuite des mesures par les agriculteurs au cours des 4 dernières années du projet, le temps nécessaire pour la mise en place et le suivi des mesures, le coût réel des mesures, le besoin de matériel spécifique, les risques engendrés par la mise en place de la mesure et l'intérêt agroécologique des mesures. Pour évaluer tous ces critères, rien de mieux que de vous demander votre avis sur les mesures que vous avez mises en place ! Pour cela, vous trouverez un questionnaire en ligne rapide à compléter en scannant le QR code ou en cliquant [ici](#). Nous vous remercions pour votre participation et attendons vos réponses avec impatience !



Avant d'avoir accès à vos retours via le questionnaire, nous avons calculé le taux de poursuite de chaque mesure depuis 2019. En moyenne et sur les 4 dernières années du projet, 78 % des agriculteurs poursuivent les mesures sur prairies (fauche retardée, 10% non fauchés et fauche sans éclateur) d'une année à l'autre. Ce taux élevé illustre l'intérêt des agriculteurs pour ces mesures dans le contexte du projet.

Nous attendons maintenant vos retours pour tenter d'expliquer les plus faibles taux de poursuite des mesures liées à l'arrêt des insecticides sur les cultures (mesures 4 et 5).



- Mesure 1 : Sous-semis de légumineuses
- Mesure 2 : 10% non fauchée
- Mesure 3 : Fauche retardée
- Mesure 4 : Sans insecticides foliaires sur les betteraves à sucre
- Mesure 5 : Sans insecticides - cultures fleuries / pommes de terre / tabac
- Mesure 6 : Fauche sans éclateur
- Mesure 7 : Emplacement pour un rucher à l'année
- Mesure 8 : Zones de sol ouvert dans les vignobles
- Mesure 9 : Structures abeilles sauvages

On notera cependant l'intérêt majeur des agriculteurs pour la mesure 6 (fauche sans éclateur) puisque 97 % des agriculteurs participants à la mesure continuent la mesure l'année suivante ! Cette mesure semble donc se démarquer et être sur la bonne voie pour cocher toutes les cases de la durabilité : un impact bénéfique pour les pollinisateurs et une mesure applicable et faisable pour les agriculteurs du canton de Vaud.